

Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} MARS 2024

Salle de la mairie - 19 H

Convocation du 23/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars le conseil municipal est légalement convoqué à 19 heures à la salle de la mairie pour l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation le compte administratif et le compte de gestion 2023
- 2- Fongibilité M57
- 3- Affectation du résultat
- 4- Orientations budgétaires
- 5- Validation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg
- 6- Questions diverses

PRÉSENTS : Roger COSTARD, Philippe HEURLIN, Dominique LEFORESTIER, Valérie GAREL, Tanguy ROQUIER, Jocelyne ROBILLARD, Sylvie GIRAUD, DIVARD Antoine, Anne-Sophie ROUXEL.

ABSENT excusé : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie GIRAUD

Présence de la secrétaire Stéphanie CHATEAU

Le maire ouvre la séance à 19h06

Approbation le compte administratif et le compte de gestion 2023 (2024-03-01)

Dépenses 157 087.66 € / Recettes 218 634.48 €

CF documents remis aux présents

Examen des investissements

A L'unanimité (sauf Roger COSTARD) approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023

Fongibilité M57 (2024-01-02)

Lecture de la délibération – Taux limite 7.5%

Le conseil vote à l'unanimité pour un taux de fongibilité de 7.5%.

Affectation du résultat (2024-01-03)

Excédent de clôture section de fonctionnement 86 546 .82 €

Report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 61 546.82 € à la section d'investissement à l'article 1068

Et 25 000 € à la section de fonctionnement à l'article 002

Excédent de clôture section d'investissement 159 185.22 €

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition en matière d'affectation du résultat 2023

Orientations budgétaires (2024-01-04)

Aménagements du bourg – Maitrise d’œuvre – 23000€ + 10000€ de travaux

Travaux église – 200000€

Cour école – 18000€

SDE fond vert – 5000€

Entretien bâtiments public – 22500€

Colombarium – 10000€

Accord vote à l’unanimité

Validation de la maîtrise d’œuvre pour l’aménagement du bourg (2024-01-05)

Réunion de la commission le 22 février pour valider la maîtrise d’œuvre. Après l’audition des 3 candidats Coopaname, quarta et cuesta, la commission propose au conseil de garder la proposition de la société Coopaname.

Le conseil valide à l’unanimité pour retenir la société Coopaname

Questions diverses :

- Lecture du PV précédent : examen des points restants à réaliser à ce jour (courrier aux associations)
- Mise à jour Panneau Pocket pour les jours d’ouverture de la mairie.
- Projet rue du presbytère les 2 constructeurs ont répondu par la négative, projet non rentable, voir déficitaire, soutien d’un bailleur social, avec création de logements sociaux permettrait de rendre le projet plus viable ?
- Eglise : 2 entreprises ont répondu pour la maçonnerie, 2 pour la charpente, 2 pour la couverture et 1 pour l’électricité.
- Numérotation lotissement Beausoleil, la poste conseille de mettre un nom de rue + numéro (idem pour le lotissement verger)
- Commission voirie programme 2024 pas de budget prévu simplement curage à voir et voir pour Cariou.
- Quid ancienne crêperie aucune nouvelle information à ce jour.
- Fortes pluies, soucis, à voir les solutions envisageables.

Fin de séance 21h25

NOM	Prénom	Qualité	Signature
COSTARD	Roger	Maire	
GIRAUD	Sylvie	Secrétaire de séance	